



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.8 et 3.11, et de catégorie C, sous-catégorie 3.15

N° de la demande :	2011-1717
Demande :	Étiquette de produit : Nouveaux organismes nuisibles et nouveau délai de sécurité après traitement
Produit :	KleenGrow
Numéro d'homologation :	13148
Matières actives :	Chlorure de didécylidiméthylammonium (QAK)
N° de document de l'ARLA :	2176487

### But de la demande

La présente demande vise à ajouter le micro-organisme *Clavibacter michiganensis* dans les allégations de contrôle sur l'étiquette de KleenGrow, un désinfectant pour serres homologué qui contient comme matière active du chlorure de didécylidiméthylammonium.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation sanitaire

KleenGrow est considéré comme étant très toxique par voie orale, légèrement toxique par voie cutanée, modérément toxique par inhalation, extrêmement irritant pour les yeux et gravement irritant pour la peau; ce n'est pas un sensibilisant cutané. Les changements proposés sur l'étiquette de ce produit n'ont pas d'effet sur son profil toxicologique.

Une évaluation sanitaire quantitative a été effectuée sur l'utilisation de KleenGrow comme désinfectant pour surfaces dures dans les serres. L'exposition des travailleurs qui manipulent du KleenGrow est jugée acceptable. De plus, l'exposition des travailleurs qui retournent dans une serre 12 heures après traitement ne devrait pas être préoccupante.

Aucune évaluation de l'exposition aux résidus dans les aliments n'était requise pour la présente demande.

### Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

## Évaluation de la valeur

Le demandeur a fourni un rapport d'essai comportant deux études pertinentes sur l'efficacité du produit en laboratoire. Ces données montrent que KleenGrow est efficace pour lutter contre le phytopathogène bactérien *Clavibacter michiganensis*, sur les surfaces inanimées dans les serres à raison de 4 ml de produit par litre. Le produit s'est également avéré efficace contre cette bactérie aux températures adéquates auxquelles il devrait être utilisé, et KleenGrow a conservé un effet désinfectant résiduel contre *C. michiganensis* pendant quatre semaines.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, KleenGrow, et juge que ces renseignements sont suffisants pour ajouter le micro-organisme *Clavibacter michiganensis* sur les allégations de contrôle de l'étiquette de KleenGrow.

## References

PMRA#	Title
2043982	2005. Three experiments to determine the potential of Chemprocide in reducing inoculum levels of the bacterial canker-causing organism, <i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i> in greenhouses. DACO 10.2.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.